LES PARCOURS

Les cours sont hebdomadaires et suivent le calendrier des vacances scolaires. Les cycles durent 4 ans et sont ponctués par un examen départemental. (UDEPA)

À 6 ANS

- Découverte ludique de la musique avant de commencer à apprendre...
- 1 pratique collective (atelier rythmique)

À 7 ANS

- 1 cours d'instrument avec solfège (année de découverte)
- 1 pratique collective (atelier rythmique renforcé)

À 8 ANS ET PLUS

- 1 cours d'instrument avec solfège
- 1 pratique collective

ADULTE

- 1 cours d'instrument
- 1 cours de formation musicale sur 2 années
- 1 pratique collective

	Thourottois (contribuable thourottois) +adhérent à l'Harmonie municipale			Non Thourottois
	Adulte	1er enfant	2ème enfant	
Cours de solfège	45 €	45 €	30 €	225 €
Cours de solfège + 1 instrument ou instrument seul	65 €	65 €	40 €	450 €
Cours de solfège + 2 instruments	78 €	78 €	50 €	535 €
Location d'un instrument	50 €			200 €
Caution pour le prêt d'instrument	100 €			
Caution pour le prêt de méthodes	25 €			

PORTES OUVERTES ET INSCRIPTIONS

Venez vous inscrire pour l'année 2026-2027, lors des portes ouvertes : renconter avec les professeurs, possibilité d'essayer les instruments...

POUR LES THOUROTTOIS

MARDI 8 SEPTEMBRE DE 17H À 19H30

POUR LES NON-THOUROTTOIS

MERCREDI 9 SEPTEMBRE DE 16H À 18H

Les portes ouvertes comme les inscriptions sont organisées dans les locaux de l'école, 4 rue Michel Neuville.

03 44 76 40 28

Vous pouvez vous informer auprès du :

Service Développement culturel mairie de Thourotte

18 RUE JEAN JAURÈS
60150 THOUROTTE
03 44 90 61 35
BARBARA.CHLAGOU@THOUROTTE.FR

WWW.THOUROTTE.FR

MUNICIPALITÉ DE THOUROTTE - IMPRIMÉ PAR NOS SOINS - JUILLET 2026 - NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

THOUROTTE

ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE JEAN ROCHET

SAISON 2026 • 2027

4 RUE MICHEL NEUVILLE
60150 THOUROTTE
03 44 76 40 28 / 03 44 90 61 35
ECOLEDEMUSIQUE@THOUROTTE.FR

DÉBUTER LA MUSIQUE

JE SUIS...

EN CP

Je commence l'atelier rythmique. Je découvre la musique par le rythme parlé, le rythme corporel et les instruments de percussions.
La séance hebdomadaire dure 45 minutes.

EN CE1

Je commence à jouer d'un instrument et le solfège avec le professeur. Je participe à l'atelier rythmique renforcé.

EN CE2, CM1, CM2, AU COLLÈGE, AU LYCÉE

Je débute le 1er cycle. Je commence ou je continue à jouer de l'instrument et le solfège avec mon professeur d'instrument. Je passe les examens de formation musicale et instrumentale.

ADULTE

- **J'ai déjà pratiqué un instrument :** je ne suis pas obligé de suivre le cours de formation musicale.
- **Je débute :** je peux commencer à apprendre un instrument et commencer la formation musicale (2 années obligatoires.)

Je ne suis pas prioritaire lors de l'inscription.

JOUER EN GROUPE

De nombreuses activités «en groupe» sont proposées pour que je puisse écouter d'autres enfants et jouer.

JE COMMENCE JUSTE

Je participe à l'atelier rythmique.

JE PRATIQUE DEPUIS 3 ANS

Je participe à l'un des ensembles ci-dessous :

- Atelier Orchestre
- Mini orchestre *(sous réserve d'inscription)*
- Orchestre (bois, vents, percussions, cordes)
- Ensemble à cordes
- Ensemble de cuivres

APPRENDRE LA MUSIQUE

FORMATION INSTRUMENTALE (F.I)

Le cours hebdomadaire est individuel et d'une durée de 45 minutes. Il englobe l'apprentisasge de l'instrument et le solfège ceci jusqu'à la fin de la 2ème année du 1er cycle.
Le cours sera uniquement instrumental et durera 45 minutes.

Classes proposées :

- **Cordes :** piano, guitare
- **Bois :** flûte traversière, clarinette, saxophone
- **Cuivres :** trompette, trombone
- **Percussions et Batterie**

FORMATION MUSICALE (F.M.)

Le cours de formation musicale commence dès la 3ème année du 1er cycle jusqu'à la 3ème année du 2ème cycle.
La durée du cours est d'une heure.
J'apprends à comprendre la musique.

LOCATION
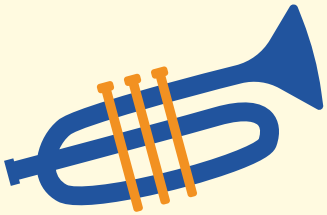
Je peux louer un instrument les premières années d'apprentissage, sauf le piano, la guitare et la batterie.